

Napoléon, par la grâce de Dieu  
et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu la proposition faite à l'Administration de la Ville  
Civile impériale par M. le Préfet de la Seine, agissant  
au nom de la Ville de Paris,

D'Échanger :

Des terrains communaux de l'Île des Cygnes  
d'une contenance de 18,642<sup>m</sup> 50<sup>c</sup> sur lesquels fronts élevés,  
aux frais de la Ville, des constructions jusqu'à concurrence  
d'une somme de 1,576,497 francs.

Contre :

1<sup>o</sup> L'Hotel des Ecuries situé rue de Montaigne N<sup>os</sup>  
11 et 13, et rue du Colysée N. 46, présentant une  
superficie de 3,504<sup>m</sup> 30<sup>c</sup> et dépendant du Domaine de  
la Couronne ;

2<sup>o</sup> L'Hotel des Ecuries du Roule, situé rue du  
faubourg S<sup>t</sup> Honoré, rue Neuve de Berry et rue de